



Envoyé en préfecture le 15/02/2019  
Reçu en préfecture le 15/02/2019  
Affiché le  
ID : 056-200008696-20190215-DEL\_20193-DE

**Objet de la Délibération**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

—————  
**Séance Publique du 12 Février 2019**  
—————

Suite à la convocation en date du 06 Février 2019, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Mardi 12 Février 2019 à 17 heures 00, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

**Présents :**

Mme Kaourintine HULAUD, M. Jean-Rémy KERVARREC, M. François LE LOUER,  
Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART

**Absents excusés :**

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, Mme Marie-Annick MARTIN,  
Mme Gisèle GUILBART, Mme Armelle NICOLAS

*A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant : M. Frédéric TOUSSAINT*

**SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT**  
Direction des Finances

**SEANCE DU COMITE**  
**DU 12 FEVRIER 2019**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Après l'arrêté des comptes, l'assemblée délibérante procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Le compte administratif 2018 du syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, approuvé par délibération du 12 février 2019, présentant un excédent de fonctionnement de + 343 187,84 € et un excédent de la section d'investissement, de 140 151,23 €, il est proposé au Comité de reprendre la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 343 187,84 € sur l'exercice 2019 en report à nouveau créateur au compte 002.

**LE COMITE**, après en avoir délibéré,

Article unique : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2018 en report à nouveau créateur au compte 002 pour l'intégralité de son montant, soit 343 187,84 €.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**



**André HARTEREAU**